



L'apprentissage permet aux jeunes de suivre une formation professionnelle en alternance, du CAP au diplôme d'ingénieur. Ils se forment dans un Centre de Formations d'Apprentis (C.F.A.) et en Entreprise.

DEUX CONDITIONS D'ENTREE EN APPRENTISSAGE :

- Etre âgé de **16 à 25 ans**.

REMARQUE : 15 ans révolus au 30 Novembre (date limite de la signature d'un contrat) de l'année d'entrée en formation pour les élèves sortant de classe de 3^{ème} (*sous réserve d'une modification législative !*)

✓ Les élèves nés entre le 1^{er} Septembre et le 30 Novembre doivent attendre leur date anniversaire. Dans ce cas, 3 possibilités : Passage en 2^{nde} GT sur avis du conseil de classe, affectation en 2^{nde} pro en fonction du dossier scolaire et des places en Lycée Pro ou redoublement.

✓ **Attention** : *il est préférable d'avoir signé le contrat avant l'âge de 15 ans pour s'assurer de réserver sa place au CFA.*

- **Trouver un employeur** : C'est indispensable pour signer un contrat et pouvoir suivre la formation en C.F.A. Entrer en apprentissage correspond à un premier pas dans le monde professionnel, seule la législation du travail protège le jeune. La signature du contrat de travail est donc une garantie.

ATTENTION: Pendant la période d'essai, des deux premiers mois, le contrat peut être annulé sans formalité, par l'apprenti ou l'employeur. Passé ce délai, il faut l'accord des deux parties.

N.B: Il faut être apte physiquement à l'exercice du métier choisi (visite médicale d'embauche).

SITUATION DE L'APPRENTI :

Son statut est celui d'un salarié; il a des droits et des devoirs envers son maître d'apprentissage et inversement. L'apprenti est payé. Son salaire est fixé au moment de la signature du contrat. C'est un pourcentage du SMIC* qui est établi

selon l'âge et l'année du contrat, ou du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé, s'il est plus favorable. Le salaire de l'apprenti est également totalement exonéré de l'impôt sur le revenu, dans la limite du SMIC.

BAREME GENERAL :

Rémunération SMIC mensuel : 1 445,38 € (au 1er janvier 2014)

Age du jeune	Moins de 18 ans	18-20 ans	21 ans et plus
1ère année	25% du SMIC 361,35 €	41 % du SMIC 592,61 €	53 % du SMIC 766,05 €
2ème année	37 % du SMIC 534,79 €	49 % du SMIC 708,24 €	61% du SMIC 881,68 €
3ème année	53 % du SMIC 766,05€	65 % du SMIC 939,50 €	78% du SMIC 1127,40 €

*(S.M.I.C. : Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance).

COMMENT TROUVER UN EMPLOYEUR :

C'est à la charge complète du jeune et de sa famille. La recherche d'un patron doit commencer vers février-mars pour entrer en formation au CFA entre septembre et novembre.

IMPORTANT : Trouver un maître d'apprentissage demande du temps et de la persévérance. La signature d'un contrat peut avoir lieu tardivement dans le calendrier scolaire.

Signature du contrat d'apprentissage du 1^{er} Juin au 30 Novembre.

QUELLES DEMARCHES ?

- Prendre contact et visitez les **Centres de Formation d'Apprentis**.
- Contactez directement les employeurs. Pensez aux "pages jaunes" de l'annuaire, aux petites annonces des journaux et radios locales mais aussi aux revues professionnelles.
- **Pour les secteurs du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture** allez sur <http://www.haute-normandie-apprentissage.com/>
<http://www.pole-emploi.fr> [contrats en alternance]

- **Pour les métiers de l'artisanat** (et certaines entreprises de -10 salariés), contactez le Centre d'Aide à la Décision (**CAD**) de la Chambre des Métiers www.artisanat27.com , pour assister à une réunion d'information et obtenir des offres d'apprentissages. Téléphonnez, prenez rendez-vous. La présence d'un parent ou représentant légal est indispensable.
- Pour plus d'information, contactez les Chambres des Métiers, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambres d'Agriculture ou les sites : www.apprentissage.gouv.fr; www.lapprenti.com, www.lapprentijob.fr et pensez à vous pré-inscrire dans les C.F.A sur www.apprentissage.eure.free.fr.
- **AIDE FINANCIERE** de 100 Euros pour l'achat du matériel professionnel vous est allouée par la Région Haute Normandie, via la Carte Région pour la 1^{ère} année.
Site : www.lacarteregion.com

Chambres syndicales dans l'Eure selon les secteurs professionnels

Chambre des Métiers (CAD)

Cité de l'artisanat
8, bd Allende BP 219
27092 EVREUX CEDEX 9
☎ 02.32.39.89.30
💻 www.artisanat27.com

Chambre d'agriculture
(Service développement local)
5 rue de la Petite Cité
BP 882
27008 Evreux Cedex
☎ 02.32.78.80.44
💻 www.emploi.agriculture.gouv.fr

Chambre de Commerce et d'Industrie (C.C.I.)

Service apprentissage.
35 rue du Dr Oursel
BP 187 - 27001 EVREUX CEDEX
☎ 02.32.38.81.13
💻 www.haute-normandie-apprentissage.com

En l'absence de solution restez en contact avec:

- le Collège
- le Centre d'Information et d'Orientation (CIO)

LES DIPLOMES DE L'APPRENTISSAGE

CAP

Certificat
d'Aptitude
Professionnelle

BAC PRO

Baccalauréat
Professionnel

EN CFA

Se former à **un métier précis** (boulangier, cuisinier, ébéniste...)
200 spécialités : métiers de la coiffure, hôtellerie, bâtiment vente, réparation automobile...

Se former à **un champ professionnel ou une filière** (plus spécialisée) : pour la 2nde pro « métiers des services administratifs » on peut se spécialiser en secrétariat ou comptabilité

Dans le secteur tertiaire (services) la LV2 est conservée
Dans le secteur industriel il y a des sciences physiques

Des enseignements généraux

Français, mathématiques, histoire-géographie, langue vivante 1

Des enseignements techniques et professionnels

Sous forme de cours, TP, ateliers...

Et après ?

Insertion professionnelle pour 90% des titulaires du CAP.

Possibilité de continuer vers une formation complémentaire : MC, BT, BMA, BM, FCIL ou **vie active**

Poursuites d'études possibles en **BTS, MC, Classe Préparatoire ECP** (Economique Commerciale Voie Pro) ou en licence industrielle ou tertiaire réservée aux titulaires d'un bac pro
Ou **Vie Active**